

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 avril 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-04-01-12 | Finances communales - Budget du Centre
Communal d'Action Sociale (CCAS) - Affectation des résultats exercice 2024**
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 0
Convoqué le 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre
Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame
Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame
Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur
Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Danielle
Boulais donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir
à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole
Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :



01/04/2025

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- La loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales.

Considérant :

- Que selon l'instruction budgétaire M57, les résultats 2024 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2024 doivent combler en priorité le besoin de financement.

Le Conseil d'administration décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur (exercice 2023)	112 188.84
Résultat de l'exercice (exercice 2024)	12 867.59
Résultat de clôture « 001 » (exercice 2024)	125 056.43
Solde des restes à réaliser (exercice 2025)	-
Excédent de clôture (exercice 2024)	125 056.43
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur (exercice 2023)	312 482.71
Résultat d'exercice (exercice 2024)	- 253 925.19
Résultat de clôture à affecter (exercice 2024)	58 557.52
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau créateur en section d'investissement (001)	125 056.43
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (002)	58 557.52

Le Président est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 04/04/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250401-2025-04-01-12-DE

Publié ou notifié : **09 AVR. 2025**